

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 34 (1974)

Rubrik: L'année touristique 1974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Persistance de la crise énergétique dans ses prolongements économiques et monétaires, tassement conjoncturel en Suisse et surtout à l'étranger, extension du chômage dans les économies occidentales, inflation galopante, fluctuations incessantes du cours des devises, tels furent les grands titres de l'actualité en 1974. Le changement radical de climat conjoncturel, avec son cortège d'incertitudes, n'a toutefois pas été accompagné par des crises politiques majeures. Aussi, dans l'ensemble, le tourisme suisse et international s'est-il adapté avec moins de peine que d'autres branches à la situation nouvelle qui a suivi l'ère de l'énergie abondante et bon marché.

POLITIQUE DU TOURISME

La *commission consultative fédérale pour le tourisme*, créée en 1973, a été saisie d'un premier rapport interne sur la conception touristique de la Confédération, alors que la commission fédérale pour la *conception globale des transports* a publié à fin mai son premier rapport intermédiaire (étude du trafic de 1950 à 1970, perspectives d'avenir, catalogue des questions à traiter).

Discutée depuis décembre 1972, la loi fédérale sur l'*aménagement du territoire* a été adoptée le 4 octobre après plusieurs navettes entre les Chambres et une session extraordinaire du Parlement en janvier. Le tourisme devrait en particulier béné-

ficier de ses dispositions sur les « territoires de dé-lassement » et les « territoires à protéger ». Toutefois, un comité a récolté un nombre suffisant de signatures pour que ce texte soit soumis au référendum facultatif (signatures déposées au début de janvier 1975); cela va entraîner de nouveaux délais que l'urgence et l'importance du problème ne rendent guère souhaitables.

La loi fédérale sur l'*aide en matière d'investissements dans les régions de montagne*, votée le 28 juin, prévoit une aide sélective et subsidiaire dans les régions que délimiteront les cantons et les communes. La Confédération, qui créera un fonds d'investissements de 500 millions de francs en six ans, pourra ainsi pratiquer dans ces régions une politique structurelle en accordant des crédits pour des travaux d'équipement collectif (communications, approvisionnement en eau et épuration des eaux usées, élimination des déchets, formation professionnelle, hygiène, culture, sports, mais aussi « repos et loisirs » qui intéressent directement le tourisme).

En vigueur depuis 1966, la loi fédérale sur l'*encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature* a été révisée le 13 décembre dans le sens que les milieux hôteliers souhaitaient depuis plusieurs années. Dorénavant, la Société suisse de crédit hôtelier pourra cautionner ou accorder des prêts pour la construction de nouveaux hôtels, et non pas seulement pour la rénovation ou l'agrandissement d'établissements existants.

D'autres dispositions concourent à une aide accrue des pouvoirs publics dans les régions touristiques, les stations balnéaires et les régions de montagne; dans ces dernières, l'aide à la construction de nouveaux hôtels doit être conforme aux programmes de développement régional. Notons que les crédits bancaires continueront de jouer un rôle prédominant pour les investissements hôteliers, l'aide fédérale étant subsidiaire.

L'application de la loi fédérale sur la *protection des eaux* fait des progrès: Au début de l'année, 536 stations d'épuration traitaient les eaux usées de 45% de la population. Cette tendance est bien entendu favorable au tourisme dans les régions de lacs et de rivières. A fin septembre, une initiative populaire a été déposée contre la *pollution de l'air* causée par les véhicules à moteur.

Pour compenser les effets de l'inflation, la Confédération a accru en mars son appui financier à l'*Office national suisse du tourisme* en relevant la contribution annuelle à son activité promotionnelle de 10 à 12,5 millions de francs pour 1974 et à 15 millions dès 1975; simultanément, les Chambres ont accordé un crédit spécial de 2,8 millions pour la période 1974-1977 en vue de rénover les agences de l'ONST à l'étranger.

Dans les *cantons*, l'attention s'est portée principalement sur les *taxes de séjour* à la suite d'un arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 30 janvier: inconstitutionnalité de certaines dispositions de la loi cantonale sur l'Union valaisanne du tourisme

et les sociétés de développement, interdiction d'utiliser pour la propagande touristique les ressources provenant de la taxe, perception par des organismes publics, égalité des citoyens devant la loi. Au *Valais*, une nouvelle loi cantonale sur le tourisme a été mise en chantier et l'avant-projet a été publié en fin d'année. Il a d'emblée suscité une opposition assez marquée tandis que, au *Tessin*, la loi sur le tourisme a été adaptée à la nouvelle jurisprudence dès le premier semestre.

La *coopération au développement* se poursuit, en matière touristique, dans les pays où le Département politique fédéral a mis l'accent depuis des années: Tunisie, Kenya et Indonésie, où l'école hôtelière de Bandung fonctionne depuis le second semestre de 1973 selon des méthodes audiovisuelles mises au point par une firme suisse. Comme par le passé, des stagiaires du Tiers Monde ont bénéficié de bourses pour parfaire leur formation touristique dans notre pays.

LES INSTITUTIONS

Au niveau fédéral, les offices compétents en place ou prévus seront appelés à collaborer toujours plus étroitement, ainsi qu'en font foi diverses dispositions, votées ou envisagées, sur l'aménagement du territoire, le développement des régions de montagne et l'aide à l'hôtellerie. Une meilleure harmonisation de l'action menée par les pouvoirs publics devrait en résulter.

Dans le secteur privé, deux associations ont été fondées en décembre: la Fédération suisse de vol delta et l'Association suisse des campings. Par ailleurs, la *conférence des directeurs d'offices régionaux de tourisme* a été réactivée au second semestre pour traiter, en liaison avec l'ONST, les problèmes d'intérêt commun qui se posent à ces régions.

Au plan international, le 1^{er} novembre a marqué le début de l'existence juridique de l'*Organisation mondiale du tourisme* (OMT) dans les circonstances que relate le chapitre «Organisations internationales» du présent rapport. D'autre part, la crise du pétrole a conduit la Confédération à adhérer à l'*Agence internationale de l'énergie*, instituée dans le cadre de l'OCDE, dont les décisions pourraient avoir des conséquences, directes ou indirectes, sur les activités touristiques.

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

Les prix de nos prestations touristiques restent conditionnés par l'*inflation* qui, après la poussée exceptionnelle de 11,9% due à la crise énergétique de 1973, a heureusement pu être contenue: l'indice des prix à la consommation a augmenté de 7,6% durant l'exercice, alors que tous les autres pays européens arrivaient à des taux plus élevés, Allemagne fédérale exceptée.

En juillet, le Gouvernement fédéral a décidé que les secteurs de la santé, de l'instruction et de

l'agriculture seraient dorénavant soumis aux restrictions relatives à la *main-d'œuvre étrangère*. Le 20 octobre, nos dirigeants politiques et économiques ont poussé un soupir de soulagement en apprenant que l'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère était rejetée, à la nette majorité de 2 contre 1, par le peuple et les cantons. L'exode forcé et massif des travailleurs étrangers n'aura donc pas lieu. Le tassement conjoncturel au second semestre et, en particulier, la baisse dans le bâtiment ont toutefois amené bien des entreprises à ne pas renouveler en fin d'année les contrats de quelque 40 000 travailleurs étrangers saisonniers. Au total, le marché de l'emploi reste tendu malgré la fermeture d'un certain nombre d'entreprises qui – contrairement à ce qu'on a vu à l'étranger, en Grande-Bretagne et en Espagne par exemple – ne sont nullement liées au tourisme.

En application de la politique anti-inflationniste adoptée par le Gouvernement et la Banque nationale, l'*encadrement du crédit* est resté très strict, à telle enseigne que le manque de liquidité sur le marché a forcé bien des promoteurs, dont les ventes de maisons et appartements de vacances reculent, à renvoyer à des temps meilleurs la réalisation de projets touristiques. De plus, la *construction* a été restreinte tout au long de l'année par l'arrêté fédéral de 1972 qui, après avoir été assoupli, a finalement été abrogé avec effet au 1^{er} janvier 1975.

Les obstacles rencontrés par plusieurs secteurs – débouchés à l'exportation ou ventes sur le marché intérieur – se sont reflétés dans la croissance plus lente du produit national brut, qui a été de l'ordre de 1 % en valeur réelle, contre 3,5 % en 1973 et 5,8 % en 1972. Pour d'autres développements économiques intéressant les transports (une révision partielle de la loi fédérale et une nouvelle ordonnance sur la navigation aérienne sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier), l'hébergement et la restauration, le lecteur est prié de se reporter aux chapitres ultérieurs du présent rapport.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

La *demande intérieure* pour les prestations touristiques est une fois de plus restée soutenue, ainsi qu'en témoigne la stabilité des nuitées suisses dans l'hôtellerie. Les données disponibles permettent au surplus de penser que les nuitées dans la parahôtellerie ont poursuivi leur progression.

Quant à la *demande internationale*, elle a reculé de manière générale, le tourisme mondial ayant toutefois mieux surmonté que d'autres branches les difficultés causées par le *fléchissement de la conjoncture*. Selon les estimations provisoires de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), la diminution des arrivées de touristes internationaux, qui se sont élevées à 209 millions en 1974, n'a été que d'environ 3 %. Sous

l'effet de l'inflation, les recettes touristiques mondiales ont toutefois progressé de 5 % pour s'établir à quelque 29 milliards de dollars.

L'expansion de l'économie occidentale a été cassée, les secteurs les plus touchés étant l'automobile, le bâtiment et les transports; le chômage s'est étendu, singulièrement aux USA et en Allemagne fédérale; l'inflation s'est accélérée de manière générale, avec une moyenne d'environ 15 % pour les pays de l'OCDE et des maxima d'environ 25 % en Italie et au Japon; enfin et surtout, le système monétaire international – désaxé depuis qu'en août 1971 les USA ont déclaré le dollar inconvertible – a été une nouvelle fois bouleversé par l'irruption des « pétrodollars », sur les marchés, les pays producteurs de pétrole disposant d'un excédent net estimé à environ 60 milliards de dollars par an.

A vrai dire, on ne peut plus guère parler de système monétaire puisque la plupart des devises continuent de flotter (le franc français et la peseta depuis janvier 1974) et que, de surcroît, les canaux publics et privés n'ont pu recycler que partiellement l'énorme masse des pétrodollars. Considérée au premier chef comme une menace sur l'approvisionnement énergétique en 1973, la *crise du pétrole* s'est manifestée toujours davantage en cours d'année dans ses prolongements économiques et monétaires, avec un impact particulier sur les balances des paiements. Il est heureux que le tourisme international, grâce à l'accord dit de

«standstill» conclu à fin mai pour une année par les pays de l'OCDE, n'ait pas souffert de restrictions quant aux devises allouées aux voyageurs, exception faite pour l'Italie qui permet d'exporter au maximum 500 000 livres par personne et par an.

Dans ces circonstances, le *franc suisse* a continué de flotter à la hausse par rapport à toutes les autres devises, y compris le DM, ce qui pose des problèmes croissants au tourisme et à l'industrie d'exportation helvétiques. La valeur de notre franc a monté dans les proportions approximatives suivantes entre fin 1973 et fin 1974: 11 à 12 % par rapport au DM et au florin, environ 16 % par rapport au franc français, 21-22 % par rapport à la livre sterling et au dollar, 27 % par rapport à la lire et au yen. Ces taux n'ont pas été sans peser lourdement sur les nuitées d'hôtes étrangers dans l'hôtellerie, selon les détails qui figurent au chapitre suivant, exception faite pour le recul très léger seulement des touristes d'Allemagne fédérale. Moins sensible aux aléas de la conjoncture mondiale, la parahôtellerie a heureusement mieux résisté.

Notons d'autre part que les tarifs aériens ont été relevés à plusieurs reprises au cours de l'année, mais dans une mesure qui n'a pas permis de compenser entièrement la hausse considérable du carburant (la grande majorité des compagnies aériennes a été déficitaire en 1974). Pour notre pays de vacances, cette évolution touche surtout

les flux touristiques en provenance d'Amérique du Nord.

LES RÉSULTATS

L'inflation compensant peu ou prou la baisse de 8,2 % des nuitées de clients étrangers dans nos hôtels, la *balance suisse du tourisme* 1974 ne présentera guère de changements aux recettes par rapport à l'année antérieure; en revanche, les dépenses vont augmenter, si bien que le solde actif ne sera pas aussi élevé qu'en 1973. Les chiffres détaillés pour l'année 1974 ne sont pas encore disponibles; ceux de l'exercice 1973 sont les suivants:

Les recettes brutes du tourisme suisse pour les échanges internationaux ont atteint 5,3 milliards de francs. Leur augmentation de 350 millions (7,1 %) par rapport à l'année précédente a été due pour l'essentiel au renchérissement de nos prestations touristiques. De leur côté, les dépenses touristiques brutes se sont élevées à 2,66 milliards de francs: leur accroissement de 260 millions ou 10,8 % s'explique par le fait que la hausse des prix à l'étranger a été largement compensée par les cours plus avantageux auxquels les touristes suisses ont pu acheter des devises. Ces chiffres laissent apparaître, pour la balance du tourisme de 1973, un solde actif de 2,64 milliards, en progression de 90 millions ou 3,5 % seulement.

Dans la balance suisse des revenus, le tourisme figurait ainsi une nouvelle fois en 3^e position en 1973 pour les recettes nettes, après les revenus des capitaux (4,74 milliards) et les «autres services» (2,9 milliards), poste qui groupe les droits de licence, les dépenses des organisations internationales, les commissions bancaires, etc. A l'échelle européenne, les recettes touristiques brutes de 5,3 milliards placent de nouveau la Suisse en 7^e position. Le revenu touristique par habitant qu'elles apportent a atteint 820 francs, chiffre considérable.

Mentionnons pour conclure que le chiffre d'affaires du *tourisme national* (séjours et déplacements des Suisses dans le pays) est estimé à environ 3 milliards de francs.